

# VILLE DE DRAVEIL Département de l'Essonne **DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL**

#### Pièces à fournir

Les documents demandés sont à fournir en photocopies.

## **ATTENTION:**

Il est impératif de mentionner correctement le numéro d'assuré social du demandeur et du codemandeur sur le formulaire (toute absence de ces informations (ou erreur) empêche la validation de votre demande).

## PHOTOCOPIES A FOURNIR POUR L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE

	Carte d'identité recto-verso ou titre de séjour recto-verso en cours de validité du demandeur
	Inscription du n° d'assuré social <b>du demandeur et du codemandeur</b> (les 15 chiffres notés sur la carte
	vitale)
	Inscription du Revenu Fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de toutes les personnes majeures
	Inscription de la totalité des ressources mensuelles du foyer
a complétude des informations inscrites sur le formulaire et des pièces justificatives optimise les possibilités	
	d'attribution d'un logement (le dossier informatisé est consultable par les bailleurs).

<u>) T</u>	OCOPIES A FOURNIR POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE
	Carte d'identité recto-verso ou titre de séjour recto-verso en cours de validité du codemandeur et éventuellement du (des) colocataire(s)
	$\underline{\text{Si vous avez des enfants}}: \text{Livret de famille ou attestation d'enregistrement du P.A.C.S. et les actes de naissance}$
	Si vous attendez une naissance : certificat de grossesse
	Si vous êtes séparé(e) ou divorcé(e) : ordonnance de non-conciliation ou jugement de divorce complet
	Toutes les pages de l'avis d'imposition ou de non-imposition <u>établi en 2022 sur les revenus de 2021 et, si</u> vous <u>l'avez reçu, l'avis établi en 2023 sur les revenus de 2022</u> ) de toutes les personnes majeures à loger
	Si vous travaillez : 3 derniers bulletins de salaire de toutes les personnes majeures
	Si vous êtes au chômage : avis de versement de Pôle Emploi pour les 3 derniers mois
	Si vous êtes étudiant(e) : carte d'étudiant et certificat de scolarité, éventuellement copie de l'attestation de
	bourse
	Si vous êtes retraité(e): justificatif du versement de la (ou des) caisse(s) de retraite
	Si vous êtes artisan, commerçant, travailleur indépendant : attestation du comptable mentionnant le salaire
	$\underline{\text{Si vous percevez des prestations familiales (APL, Allocations Familiales,) et/ou \ du \ RSA}: \text{dernier décompte de la C.A.F. mentionnant le montant des prestations}$
	Si vous êtes locataire : 3 dernières quittances de loyer
	Si vous faites l'objet d'une procédure d'expulsion : avis d'assignation ou d'expulsion
	Si vous êtes propriétaire : titre de propriété
	<u>Si vous êtes hébergé(e)</u> : attestation d'hébergement (lettre manuscrite de la personne qui vous héberge, accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou certificat d'hébergement d'un foyer)
	Si vous êtes logé(e) dans un hôtel : reçus d'hôtel des trois derniers mois
	<u>Si vous êtes titulaire d'une carte d'invalidité</u> : carte d'invalidité et, le cas échéant, justificatif de paiement d'une pension d'invalidité

Les documents sont numérisés et inclus sur le S.N.E. (Système National d'Enregistrement).

De ce fait : 1°) Il n'est pas possible de mettre plusieurs documents (ex. cartes d'identité) sur une seule feuille 2°) si vous transmettez des documents numérisés le taille maximale acceptée par le S.N.E. est de <u>1 MO</u>. 3°) Les seuls formats acceptés par le S.N.E. sont les formats PDF et JPEG 4)°Tout document ne correspondant pas aux critères précités n'est pas exploitable par le S.N.E.et peut empêcher l'enregistrement de votre demande.

Merci de remplir complètement le formulaire.

En effet, désormais, l'absence de réponse à certaines rubriques peut également bloquer l'enregistrement de votre demande.

Nous vous rappelons que vous avez également la possibilité d'effectuer cette démarche directement sur le site internet suivant: www.demande-logement-social.gouv.fr.

Dernière mise à jour : janvier 2023